

**Pour une école
bientraitante**

Sous la direction de
Hélène Romano

Pour une école bienveillante

Prévenir les risques
psychosociaux scolaires

DUNOD

Photo de couverture © jovannig – Fotolia.com

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique

s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2016

5 rue Laromiguière, 75005 Paris

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-074265-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*Cet ouvrage est dédié à l'AFPSSU,
Association française de promotion de la santé
dans l'environnement scolaire et universitaire,
qui défend depuis tant d'années l'importance
de prendre soin de la santé des élèves,
ainsi qu'à tous les professionnels
qui œuvrent au quotidien en ce sens.*

SOMMAIRE

<i>PRÉSENTATION DES AUTEURS</i>	IX
<i>ARGUMENTAIRE</i>	XI
1. Définition des risques psycho-scolaires	1
2. De l'importance des adultes dans la construction de l'enfant : parents, professeurs	19
3. Quand l'école rend malade	31
4. Être malade ou handicapé à l'école	53
5. Se réconcilier avec l'école	67
6. Le stress scolaire et ses conséquences	85
7. Quand un élève ne veut plus vivre	131
8. Violence et harcèlement scolaire	155
9. Écran et autres TIC	199
10. L'ergonomie	213
<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	235

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Béatrice ALVARD

Psychologue, chef de service des permanences de l'École de parents et des éducateurs 34.

Jordan BOISSIÈRE-NAVARRO

Référent vie lycéenne du lycée Élie-Faure de Lormont, ancien étudiant relais santé à l'espace santé étudiant de Bordeaux et membre du CA de l'AFPSSU.

Béatrice BOISSEAU

Enseignante diplômée en shiatsu, collègue R. Goupil, à Beaugency.

Claire BOLZER

DSDEN Lot-et-Garonne.

Cathy BONNETY

Ergonome, Draguignan.

Thomas BOUVARD

Responsable animation association Korham.

Patricia CHALON

Psychologue, présidente d'Enfance Majuscule, Boulogne-Billancourt.

Martine COLETTE-CLUZEAUD

Médecin de l'Éducation nationale, académie Hauts-de-Seine.

Anne DELAUZENGHEIN

Kinésithérapeute, diplômée d'État d'ergonomie, Paris.

Magali DUWELZ

Présidente et fondatrice SOS Benjamin et CCCD.

Marie-Pierre FEUVRIER DEMON

Docteur en sciences de l'éducation. Écrivain et poète.

Georges FOTINOS

Ancien inspecteur général de l'Éducation nationale, chercheur associé à l'Observatoire international de la violence à l'école.

Jean-Jacques GARAYOA

Délégué MGEN, Réseau PASS Lot-et-Garonne.

Gisèle GEORGE

Pédopsychiatre, ancien chef de clinique des hôpitaux de Paris, psychothérapeute spécialisée en thérapie cognitive et comportementale.

Véronique GIRARD

Docteur en psychosociologie, conseil en sciences humaines et environnement bâti.

Alice GIRALTÉ

Mission ministérielle « Prévention et lutte contre les violences en milieu scolaire ».

Pascal OLIVIER

Psychologue clinicien, psychothérapeute, formateur pour PSYFORMATION.

Sandra ORAZIO

Infirmière conseillère technique, DSDEN Lot-et-Garonne.

Aurélie PESCHARD

Professeur d'EPS et professeur principal, collègue R. Goupil, Beaugency.

Laurence PRABONNEAU

Assistante sociale CT, DSDEN
Lot-et-Garonne.

Marianne LENOIR

médecin de l'Éducation nationale, docteur
en sciences de l'éducation.

Marie-Pierre LOUIS

DSDEN Lot-et-Garonne †.

Anne PORCHAIRE

Médecin de l'Éducation nationale,
académie d'Aix-Marseille.

Chloé RIBAN

Mission ministérielle « Prévention
et lutte contre les violences
en milieu scolaire ».

Hélène ROMANO

Docteur en psychopathologie-HDR,
expert près les tribunaux, chargée de cours
à l'Esen et auprès d'Espen.

Nathalie ROUSSEL-DUGUÉ

Directrice École des parents
et des éducateurs 44.

Fanny SAUVADE

Psychologue, cofondatrice et codirectrice
de l'association Apsytude.

Blandine SAGOT

Directrice de l'École des parents
et des éducateurs 34.

Mickael STORA

Psychologue-psychanalyste,
co-fondateur de l'Observatoire des
mondes numériques en science humaines.

Miguel TOQUET

Concepteur des Espaces CréationS,
professeur agrégé de mathématiques,
chercheur en sciences de l'éducation,
membre du groupe ministériel
Coopération et climat scolaire
(DGESCO).

Laurentine VÉRON

Psychologue, cofondatrice et codirectrice
de l'association Apsytude.

ARGUMENTAIRE

LONGTEMPS SACRALISÉ comme espace d'épanouissement personnel, le milieu scolaire n'est désormais plus aussi idéalisé : la volonté de proposer une « école pour tous » s'est heurtée à la réalité de prendre en charge des élèves aux histoires individuelles multiples et ayant un rapport au savoir, aux apprentissages, à l'autorité et à la vie en collectivité, très variable. Le principe de l'égalité a glissé vers une idéologie égalitariste qui ne permet plus la prise en compte de la singularité de chacun. Ouverte sur le monde, perméable aux enjeux sociétaux, l'institution scolaire n'est plus préservée des tourments qui traversent notre époque. Et dans cette période contemporaine chaotique elle se trouve exposée à prendre en charge des problématiques pour lesquelles elle n'était pas, culturellement, conçue. Ainsi, au-delà de ses missions pédagogiques de transmission des savoirs, elle se doit également de veiller à permettre aux élèves, petits et grands, d'évoluer au mieux dans leur parcours scolaire et dans un cadre qui ne mettra pas en péril leur développement.

La prise de conscience du coût humain de la scolarité est récente ; pourtant les conséquences individuelles comme collectives ont toujours existé. Elles peuvent être majeures et conduire à un coût économique non négligeable (jeunes déscolarisés, *turn-over* des équipes, dépression, tentatives de suicides, suicides). Comprendre l'échec et la réussite, connaître les causes possibles des souffrances en milieu scolaire, pour les élèves comme pour les professionnels, savoir les repérer et comment les prendre en charge, sont désormais des exigences au même titre que la prévention existant dans le monde professionnel. L'État *via* la Direction générale de l'administration et de la fonction publique s'est ainsi engagé, dans l'accord-cadre de juillet 2013, à respecter la législation en vigueur sur les risques psychosociaux, à respecter ses obligations de protection de la santé physique et mentale de tous ses personnels et à mettre en place les mesures nécessaires à la prévention de la souffrance au travail. Mais sur le terrain des établissements cette évolution n'est pas si simple et représente un véritable défi pour une institution qui s'est construite sur des référentiels où toute approche individualisée était proscrite. Le fait même d'utiliser le terme « risque » est envisagé par certains comme une attaque à l'encontre de l'institution. C'est pourtant le terme officiel, qui répond à

une réalité constatée et constatable sur le terrain des institutions scolaires, comme dans bien d'autres. La France est régulièrement pointée du doigt pour la faiblesse de son « niveau scolaire » mais aussi pour les « inégalités sociales » qu'elle génère ou aggrave et les conséquences inhérentes à celles-ci sur la santé des élèves.

Le constat est celui d'une institution toujours entravée par son carcan culturel de « l'éducation-instruction » et de ses fameux programmes avec des savoirs « fondamentaux » à acquérir et d'autres « accessoires ». Cette conception déterministe ne peut être qu'élitiste car tous les élèves ne peuvent prétendre répondre à ces multiples exigences et assimiler sans difficulté les données de tous ces programmes démesurés et bien souvent irréalisables. Pour exemple, tous les enfants de cinq ans n'auront pas les capacités pour, en trois ans de maternelle, apprendre à se socialiser, savoir bien parler, compter, lire, écrire, comme si ces capacités d'apprentissages étaient pour tous déterminées à l'avance. Les élèves, en tant que sujets, c'est-à-dire en tant que « personne en développement », ne sont toujours pas suffisamment respectés dans leurs différences mais formatés selon les exigences des circulaires en cours et instruits avec la valorisation exclusive des compétences cognitives. Chaque enfant est unique et nécessairement différent des autres. Il a ses propres ressources liées à son niveau de développement psycho-cognitif et affectif, à des données génétiques, au climat familial et social dans lequel il grandit, aux repères éducatifs et culturels qui lui sont transmis. C'est cette pluralité de ressources qui lui permet d'oser appréhender le monde extérieur, d'apprendre, de s'autonomiser, de vivre de nouvelles expériences et d'acquérir jour après jours les savoirs nécessaires à son devenir grand. L'enfant est un explorateur de la vie. Or toute la richesse de ce que sont les ressources infantiles est inévitablement contrainte par la logique pédagogique scolaire française qui, en imposant un unique modèle, ne permet pas à la créativité des enfants de s'exprimer. Pour s'approprier au mieux des savoirs qu'il n'a pas, l'enfant a besoin de les avoir expérimentés ; il ne faut donc pas s'étonner si tant d'enfants sont en difficultés, voire en souffrance face à une institution qui ne laisse aucun temps ni aucun espace à la découverte ; qui régule tout et impose la manière de penser, la logique à avoir, la façon d'établir des relations interpersonnelles.

Si un cadre est bien sûr indispensable, nombre de professionnels alertent actuellement les autorités pour qu'il y ait une réelle évolution du système scolaire, en plaçant l'élève au centre de ses réflexions et de son organisation. L'élève n'existe pas seul, il évolue dans un environnement familial, scolaire, culturel, social qui participe à sa construction psychique. Les professionnels de l'institution scolaire ont donc une place essentielle pour potentialiser les capacités des enfants et des adolescents qui lui sont confiés.

Cela nécessite une réelle reconnaissance de ce qu'est un enfant : un petit d'homme en plein développement qui pour grandir sereinement a

besoin que l'on prenne en considération ses spécificités d'enfant. Il s'agit en particulier :

- d'assurer une continuité entre les adultes de son entourage (parents, enseignants) pour évoluer dans un cadre calme, cohérent et rassurant ;
- de proposer des stratégies pédagogiques tenant compte de la curiosité, de l'imaginaire, des capacités d'exploration, de jeu et de découverte des enfants ;
- d'éduquer avec autorité mais sans dominer et sans jamais humilier l'enfant ;
- d'organiser une socialisation respectueuse des accordages des interactions en particulier entre pairs du même niveau de développement ;
- d'assurer un environnement adapté (ergonomie des lieux et organisation temporelle).
- Autrement dit, il s'agit d'apprendre à comprendre l'élève en tant que sujet sans le référer à une norme ; apprendre à l'écouter ; apprendre à décrypter ses émotions ; apprendre à repérer ses peurs comme ses plaisirs ; apprendre à tenir compte de tous ses talents sans le réduire à une machine à réussite scolaire ; oser développer une logique d'interactions fondées sur la solidarité et la coopération et non valorisant la sélection et l'élitisme ; oser penser autrement et s'ajuster pour lui permettre de donner du sens à sa scolarité, d'être simplement heureux, confiant en lui et en l'avenir.

Enfants et adolescents ont tous comme point commun leur avenir à construire. Et cet avenir dépendra en partie de leur vécu scolaire car l'école est l'endroit où ils passent la plus grande partie de leur enfance. Les enjeux sont donc conséquents et justifient toute l'attention à porter aux facteurs susceptibles de devenir des risques pour leur santé (physique et psychique) et leur scolarité ; tout autant que pour celle des adultes s'occupant d'eux en milieu scolaire.

Cet ouvrage, le premier consacré à ce sujet, a pour objectif de mieux comprendre tout ce contexte et ses enjeux. Il souhaite définir la spécificité des RPS en milieu scolaire et d'envisager, de façon pragmatique, différentes perspectives pour les prévenir et les prendre en charge. Écrit par des professionnels de terrain, qui agissent au jour le jour une dynamique de prévention, il se veut ancrer dans la réalité pour resituer l'élève au centre de la dynamique scolaire et permettre d'avoir les repères nécessaires pour faire de toutes ses années de scolarité une période positive, source d'un épanouissement indispensable pour prendre confiance en la vie et avoir confiance en son devenir.

Chapitre 1

DÉFINITION DES RISQUES PSYCHO-SCOLAIRES

DESCRIPTIFS ET ENJEUX¹

État des lieux

Oser utiliser le terme de « risques » et envisager la notion de RPS en milieu scolaire pourrait apparaître comme une transgression face à l'idéalisation encore souvent de mise, de l'école, comme espace d'épanouissement personnel. L'espace scolaire a en effet été longtemps sacralisé : longtemps réservé à une élite masculine, l'instruction est devenue progressivement accessible à tous et présentée comme une chance, source inévitable de mieux-être. En accueillant tous les élèves, de tout âge, de tout sexe et de toute catégorie sociale, l'institution scolaire devait être l'espace de la liberté, de l'égalité et l'assurance d'un devenir meilleur. Mais la démocratisation de l'enseignement s'est faite en proposant un modèle unique d'établissement et de méthodes pédagogiques. Si des structures spécialisées existent, elles ne sont envisagées que comme des solutions « par défaut » au modèle classique de classe et d'enseignement et restent vécues, pour ceux qui s'y trouvent affectés (et leurs proches) comme un échec de la scolarisation traditionnelle. La « réussite scolaire » reste plus que jamais corrélée aux résultats scolaires, c'est-à-dire aux notes et plus précisément à celles obtenues dans les matières scientifiques. La vie de nombreux écoliers n'est donc pas ce long parcours tranquille idéalisé par le monde adulte.

1. Par Hélène Romano.

La généralisation de la scolarisation pour tous est souvent associée au terme de « démocratisation » mais rendre accessible l'enseignement au plus grand nombre a conduit à un bouleversement du rapport au savoir et des liens entre « enseignés » et enseignants. En s'inscrivant comme « obligatoire » pour permettre à tous les enfants d'en bénéficier, la scolarité est progressivement devenue un dû bien plus qu'une chance ou qu'un devoir ; mais également comme une contrainte bien plus que comme une chance transformant le lien de confiance entre élèves et enseignants en lien de défiance. Pour certains les élèves sont devenus des clients et les enseignants des commerciaux chargés de proposer un produit accessible à tous, celui du savoir ; mais pas n'importe quel savoir : le savoir scolaire. Ce ne sont plus aux élèves de faire leurs preuves mais bien davantage aux établissements et à leurs enseignants d'être classés en fonction de leurs performances aux résultats des examens nationaux ; et de ce fait, les élèves sont soumis à une pression du résultat bien plus élevée que par le passé, puisque tous sont censés réussir.

Cette évolution aurait pu conduire à une réelle égalité entre élèves mais elle a fait l'impasse sur la singularité de ce qu'est chaque enfant, à savoir ses propres ressources et ses failles éventuelles. La réussite scolaire étant entendue comme la performance aux résultats, la scolarisation a inévitablement mis en souffrance ceux qui ne rentrent pas dans ce cadre prédéfini. De façon inconsciente l'institution scolaire participe à l'exclusion de ceux qui ne rentrent pas dans le cadre prévu et ne se conforment pas aux règles des établissements. Ce contexte induit une peur insidieuse liée à la crainte individuelle et collective de l'échec et de l'exclusion qui menace ceux qui ne réussiront pas à entrer dans ce cadre et dans ce rythme. Inéluctablement, des mécanismes psychiques inconscients s'opèrent au sein des groupes d'élèves pour supporter la violence de cette obligation de réussite scolaire. Les luttes contre l'anxiété d'anéantissement psychique que représente, pour certains élèves, la scolarité, conduisent à des manifestations multiples de réassurance et d'appel à un Autre protecteur et contenant : agitation, transgressions, pratiques dangereuses, bravades, harcèlement, etc. Au lieu de créer une dynamique positive et créatrice, le groupe classe peut ainsi devenir un espace insécure où l'expression de la subjectivité se trouve interdite pour supporter ce que représente comme contrainte le cadre pédagogique. Dans un environnement perçu comme hostile, l'expressivité individuelle d'une difficulté ou d'une souffrance n'est plus possible, car elle représente un risque pour le groupe qui se trouve déjà en difficulté pour maintenir un minimum de cohésion. Au lieu d'être un facteur de soutien et de solidarité, le groupe, dans un tel contexte, devient un espace à risque pour celui qui est différent et qui ne rentre pas dans le carcan défini. Le groupe participe ainsi à la contrainte institutionnelle bien plus qu'il ne veille à prendre soin de celui qui est en difficulté et qui est révélateur des dysfonctionnements institutionnels. L'institution scolaire étant mise en avant comme l'égérie du processus de démocratisation sociale, il est devenu bien difficile de

l'envisager comme lieu susceptible d'induire de la souffrance. L'absence de toute reconnaissance officielle des RPSS témoigne de cette difficulté et du déni des conséquences médico-psychologiques possibles de la scolarité sur les enfants et les adolescents.

Proposition de définition

Envisager les RPSS en milieu scolaire, c'est admettre la réalité du stress scolaire et le fait que l'institution scolaire, comme la scolarisation, puissent être à l'origine de souffrances spécifiques ; c'est aussi reconnaître la réalité des incidences des modalités de la scolarité sur la santé des élèves.

La législation en France prévoit depuis 1991, dans le monde de l'entreprise, une obligation de sécurité (art. L. 4121-1 du Code du travail), pour les responsables d'établissement et le ministère du Travail édicte depuis, tous les ans, des recommandations en ce sens. Et la France s'appuie sur les recommandations de l'Agence européenne pour la sécurité au travail et la santé (AESTT), qui définit le stress au travail « lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a des ressources pour y faire face ».

Mais au niveau des établissements scolaires, où travaillent des milliers d'élèves et de professionnels, rien n'est prévu :

- Aucun texte ne prévoit que le chef d'établissement scolaire soit, au même titre qu'un chef d'entreprise, responsable d'évaluer les risques pour les élèves et les professionnels et de prendre les mesures nécessaires pour assurer et protéger la santé physique et mentale et la sécurité de tous.
- Il n'y a pas de structure équivalente au CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pour la sécurité à l'école et la santé, que ce soit pour les élèves ou pour les professionnels (le CESC – comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté – n'a pas cette vocation).
- Aucune définition du stress scolaire n'a jamais été réellement proposée, même si les facteurs stressants ne manquent pas, et sa réalité n'est pas reconnue.
- Aucune étude épidémiologique n'a d'ailleurs été menée spécifiquement à ce sujet alors qu'il existe une multiplicité d'autres enquêtes faites en milieu scolaire. Envisager la notion de RPSS nécessite avant tout de définir, non sans difficulté, le stress scolaire.

— LE STRESS SCOLAIRE —

Le stress recouvre une dimension physiologique d'adaptation de l'organisme face à une situation inhabituelle (réaction neuro-hormonale, biologique et physiologique) et une dimension psychologique (réaction émotionnelle). Tout sujet peut être exposé de façon ponctuelle à une situation de stress aigu nécessitant une réaction d'adaptation immédiate. Il peut aussi être soumis de façon chronique à un facteur stressant en particulier dans le cadre de son travail (Dejours, 2000 ; 2007 ; Ganem, 2008).

Envisager la notion de « risque psychosociaux », c'est considérer que ces contextes de stress ont une incidence négative sur la santé de ceux qui y sont exposés ; hypothèse largement confirmée dans le milieu professionnel. C'est aussi envisager non seulement les conséquences de cette exposition aux agents stressants mais aussi le ressenti de celui qui les vit.

Il existe pourtant une spécificité des risques psychosociaux en milieu scolaire en raison du contexte scolaire, de ses modalités d'organisation des enseignements et de gestion des élèves et des personnels. En référence à la définition européenne du stress au travail, nous proposons de définir le stress en milieu scolaire comme :

« Réaction physique et/ou émotionnelle ressentie dans toute situation scolaire liée à un déséquilibre entre la perception qu'un élève a des contraintes que lui impose, à l'égard de sa scolarité, son environnement scolaire et la perception qu'il a de ses ressources pour y faire face. »

Cette proposition nous permet d'inscrire les RPSS à l'interface de l'élève et de sa scolarité, comme « toute source de stress en milieu scolaire, susceptibles de nuire à l'élève sur le plan physique, psychologique, scolaire et ayant de possibles répercussions sur sa vie personnelle, familiale, sociale et sur sa scolarité. Ces conséquences pouvant être immédiates, durables ou s'exprimer en différé, des mois voire plusieurs années plus tard ; ces répercussions pouvant hypothéquer son devenir ». Cette définition nous permet ici de rappeler que la santé psychique de tout individu ne se résume pas à une dynamique individuelle mais qu'elle engage également des enjeux liés aux processus interpsychiques ; aux incidences relationnelles interpersonnelles tout autant qu'au contexte institutionnel dans lequel l'élève évolue ; et ceci quel que soit son âge. Elle nous amène également à reconnaître l'importance de la temporalité dans la vie d'un élève et à comprendre que des situations de stress cumulé peuvent hypothéquer durablement son développement et sa scolarité si rien n'est proposé pour y remédier.

Les risques psychosociaux (RPSS)

Les manifestations des RPSS peuvent être multiples et il nous semble important d'envisager dans un premier temps leurs principales causes – en précisant ici que sont concernés aussi bien les élèves que les professionnels de l'institution scolaire.

LES CAUSES DES RPSS

- **Facteurs liés à la dynamique individuelle :** manque de ressources antérieures qui auraient pu permettre une meilleure gestion du contexte stressant : sentiment de sécurité intérieure fragile ; faible estime de soi ; perte de confiance dans le monde extérieur ; faible soutien intrafamilial ; pression parentale par rapport aux résultats scolaires et surexigence par rapport aux capacités de l'élève ; condition de vie personnelle empêchant toute perspective d'investissement selon les attentes scolaires.
- **Facteurs liés à l'organisation de la scolarisation et ses règles internes :**
 - Élèves soumis à des enseignements sans aucune latitude décisionnelle, ce qui ne leur permet pas de s'approprier les savoirs et de donner sens à ce qui leur est enseigné.
 - Conflit entre les valeurs familiales, les valeurs personnelles et celles du milieu scolaire.
 - Conflit entre les règles édictées par l'institution scolaire et celles de l'organisation institutionnelle.
 - Inadaptation des horaires de classe aux rythmes biologiques des élèves.
 - Changements incessants des emplois du temps.
 - Devoirs scolaires donnés sans temps suffisant pour les rendre, contraignant les élèves à travailler dans l'urgence.
 - Imprécision du contenu du règlement intérieur et contradictions entre intervenants sur son application (ex. : de sanctions différentes selon les enseignants pour la même transgression).
 - Niveau scolaire avec enjeux importants en termes de passage de classes (de la maternelle au primaire ; du primaire au collège ; du collège au lycée) ou d'examen (classe de troisième avec le brevet ou de terminale avec le bac).
 - Orientation arbitraire et imposée (en particulier pour les classes de lycée professionnel).
- **Facteurs liés aux enseignements et aux apprentissages :**
 - Surexigence et contraintes excessives par rapport aux capacités de l'élève.
 - Surcharge de travail, complexité et intensité des exigences (programmes à respecter ; notes et moyennes à avoir ; temps impartis pour rendre une interrogation ou un devoir ; simultanéité d'apprentissages multiples).
 - Rythme inadapté aux ressources personnelles.
 - Manque d'autonomie.
 - Injonctions paradoxales.
 - Absence d'entraide et de travail collectif.
 - Absence réitérée des professeurs et changements constants d'enseignants créant une incertitude angoissante dans l'organisation des journées.



- **Facteurs liés aux relations au sein de l'établissement :**
 - Manque de solidarité entre élèves et entre professionnels.
 - Manque de relations et isolement au sein du groupe classe (pour les élèves).
 - Agression/violence et sentiments d'insécurité ; situation de harcèlement scolaire.
 - Absence de reconnaissance et de valorisation.
 - Tensions et conflits entre pairs ou entre élèves et adultes pouvant conduire à un véritable harcèlement.
 - Manque de cohérence entre intervenants et disqualification des intervenants entre eux et devant les élèves.
 - Management insécure du chef d'établissement et remise en cause de sa légitimité par les enseignants et les parents.
- **Facteurs liés à l'environnement scolaire :**
 - Conditions matérielles de scolarisation inadaptées : problème de l'ergonomie des bureaux, des chaises et des salles de classe, du manque d'hygiène des toilettes, etc.
 - Nuisances physiques : bruit constant ; chauffage des salles de cours inadapté (trop froid ou trop chaud) ; éclairage inadéquat, pas de rideaux aux fenêtres en cas de soleil, etc.
 - Insécurité de l'établissement scolaire.
- **Facteurs liés à l'environnement socio-économique de l'établissement :**
 - Difficulté économique de l'établissement scolaire (conduisant à la dégradation du matériel et des locaux ; pas de budget suffisant pour des heures supplémentaires et activités annexes telles que les sorties scolaires participant à la cohésion du groupe classe, etc.).
 - Désintégration organisée des services de promotion de la santé en milieu scolaire : personnels médico-psycho-sociaux sans aucune valorisation et avec de secteurs et des missions ingérables.
 - Désacralisation de l'école et de ses professionnels.
 - Perte du sens donné au savoir et aux apprentissages.
 - Perte de confiance en l'égard de la réussite scolaire (le niveau d'étude et la réussite scolaire n'assurant plus la réussite professionnelle).
 - Précarisation financière des professionnels comme des familles.
 - Manque de moyens pour prévenir les RPSS.

Les causes relevées nous amènent à constater que sont à l'œuvre tous les éléments qui ne permettent pas d'assurer une continuité dans la prise en charge de l'élève (ou dans l'exercice de la fonction d'enseignant). Lorsque l'environnement apparaît insécure, insuffisamment protecteur car inadapté aux ressources et aux besoins du sujet, les sources de stress sont inévitables.